

# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

## Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° U/2017/002 du 21 mars 2017, le Maire de La Farlède a prescrit la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Farlède, afin de procéder à la rectification d'erreurs matérielles :

- Modification de la rédaction des articles UB7 et UB10 du règlement, reprenant le texte du règlement de la modification n° 3 du PLU approuvée le 07.10.2016,
- Modification de la rédaction des dispositions de l'article AUH2-1 du règlement, reprenant le texte du règlement de la modification n° 3 du PLU approuvée le 07.10.2016 et modifiant la zone dans laquelle les activités commerciales sont autorisées, en cohérence avec la demande de m. le Préfet du Var en date du 29.11.2016.

Le Projet de modification n° 1 du PLU, l'exposé de ses motifs et le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à la disposition du public du 21.06.2017 au 11.08.2017, en mairie, au service urbanisme, aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune [www.lafarlede.fr](http://www.lafarlede.fr) pendant la même période. La durée de mise à disposition est de 52 jours.

Pendant la durée de mise à disposition du projet, les observations sur le dossier pourront être consignées sur un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés.

A l'issue de la mise à disposition, l'ensemble du dossier et le bilan de la mise à disposition pourront être consultés à la mairie, au service de l'urbanisme et sur le site internet de la commune pendant un an.

Au terme de la mise à disposition du public, la modification simplifiée n° 1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public, pourra être approuvée par le Conseil Municipal de La Farlède.

Toutes les informations relatives au projet seront demandées à M. le Maire, responsable du projet. Les informations relatives à la mise à disposition seront consultables sur le site internet de la commune [www.lafarlede.fr](http://www.lafarlede.fr)